

Mairie

Le Mas

07360 St Fortunat sur Eyrieux

Tel : 04 75 65 23 96

Courriel : mairie-st-fortunat-seyrieux@wanadoo.fr

Extrait du registre des délibérations

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 Avril 2017

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14

Le 14 avril deux mil dix-sept à 20 h 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian FEROUSSIER, maire de St Fortunat sur Eyrieux.

Etaient présents ou représentés les membres en exercice : Thierry Allibert, Anne-Marie Allibert, Carine Aymard, Philippe Debouchaud, Patricia Dony, Patrick Duprat, Marga Eijkhout, Paul Lafosse, Cendrine Martin, Florent Palix, Karine Sadaune, Romain Vialle, Laurent Vigne

Secrétaire de séance : Anne-Marie Allibert

1/ Approbation Comptes administratifs 2016 et reprises des résultats

M. Philippe DEBOUCHAUD, adjoint, présente les comptes administratifs 2016 des divers budgets communaux, à savoir :

- Le Budget Général communal
- Le budget eau potable

Au vu des balances éditées par le percepteur, les comptes administratifs des différents budgets sont approuvés.

La reprise des résultats est également approuvée pour chaque budget.

2/Approbation compte de gestion 2016

Les comptes de gestion 2016 des organismes municipaux, à savoir :

- Le Budget Général communal
- Le budget eau potable

Dressés par le receveur municipal sont présentés au conseil municipal.

L'assemblée après en avoir délibéré :

Au vu des différents budgets primitifs et des décisions modificatives,

Ayant voté les compte administratifs 2016,

Au vu de la balance des comptes,

Déclare que les comptes de gestion ci-dessus désignés, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3/ Vote du taux des taxes communales 2017

Les membres de l'assemblée, après en avoir délibéré, avec une voix contre, quatre abstentions et neuf pour, fixe le taux des taxes locales pour l'exercice 2017, à savoir :

Taxe d'habitation.....	10.40(3) %
Taxe foncier bâti.....	13.43(1) %
Taxe foncier non bâti.....	68.23 %

4/ Vote des subventions et participations 2017

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante alloue les subventions 2017 ci-dessous :

Organisme	Montant	Nature	Vote
Association de Chasse	100 €	Subvention 2017	A l'unanimité
Eglise Réforme Moyen-Eyrieux	100 €	Subvention 2017	A l'unanimité
Intégrales des boules	100 €	Subvention 201	A l'unanimité
OGEC Ecole privée St-Joseph	14.200 €	Subvention 2017 : 22 élèves x 600 € + 4 élèves x 250 €	A l'unanimité
OGEC Ecole privée St-Joseph	780 €	Subvention 2017 : Sorties pédagogiques : 26 élèves x 30 €	A l'unanimité
Union Fédérale des anciens combattants	100 €	Subvention 2017	A l'unanimité
Ensemble et Solidaires	100 €	Subvention 2017	A l'unanimité
ADAPEI Ardèche – Opération brioches	100 €	Subvention 2017	A l'unanimité
Association Louis Lucien Rochat	100 €	Subvention 2017	A l'unanimité
Les Passes montagnes	100 €	Subvention 2017	A l'unanimité
Association Patrimoine et Culture	100 €	Subvention 2017	A l'unanimité
Sou des Ecoles	100	Subvention 2017	A l'unanimité
Héridonis	100	Subvention 2017	A l'unanimité

Soit subventions allouées ce jour : 16.080 €

Les participations annexées au budget primitif 2017 sont adoptées à l'unanimité.

5/ Vote des budgets primitifs communaux 2017

L'assemblée municipale, après avoir examiné les propositions budgétaires 2017 pour

- Le Budget Général communal
- Le budget eau potable

Approuve à l'unanimité les différents budgets primitifs communaux, ainsi que le détail des diverses subventions et participations et la reprise des résultats 2016.

6/ Convention d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage avec Ardèche Aménagement Concernant le projet de stationnement centre du village

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux a décidé de procéder à une opération « création d'un stationnement au centre du village » sur la commune de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux.

Le coût de cette opération a été évalué à 47.000,00 € HT.

Pour son financement, la commune sollicitera des subventions auprès de l'Etat, du Département et de la région.

Le délai de réalisation est estimé à 12 mois.

Au regard des moyens humains et matériels dont la commune dispose, Monsieur le Maire estime utile pour mener à bien ladite opération de solliciter le concours du Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (SDEA) au terme d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans cette perspective, la commune de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux a invité le SDEA à préciser les conditions auxquelles il pourrait assurer ledit contrat, auquel ne sont pas applicables les dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, en application de son article n° 17, la commune étant membre adhérent du Syndicat, et le SDEA exerçant sa mission sous le contrôle et l'autorité de celle-ci.

Monsieur le Maire ajoute que, pour assurer sa mission, le SDEA sollicite une rémunération de 3.150 € HT, soit 3.780 € TTC.

Après avoir donné connaissance du projet de rédaction de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur ce document.

Après en avoir délibéré et statué, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Confirme sa décision de confier au Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération de création d'un stationnement au centre du village,

Approuve la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage afférente à intervenir, telle qu'elle lui a été présentée,

Autorise le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

7/ Convention de partenariat avec Eyrieux Solidarité

Monsieur le maire fait état de la lettre reçue d'Eyrieux Solidarité sollicitant la commune à signer une convention de partenariat avec eux.

Cette Association, créée le 30 Novembre 2016, a pour vocation de créer, développer, soutenir ou fédérer toute initiative, de quelque ordre que ce soit, visant à améliorer et accroître le bien « vivre ensemble » dans et autour du pays d'Eyrieux aux Serres et de contribuer à multiplier les liens dans les territoires, par des actions et événements permettant de promouvoir des valeurs telles que la solidarité, la fraternité et la convivialité dans la société.

Une fois par an, l'association organisera la Fête annuelle le 4^{ème} samedi de septembre ; cette manifestation sera hébergée par une commune différente chaque année sur la base du volontariat d'une commune.

La commune s'engagera à apporter un soutien moral et financier à cette association.

La commune signataire subventionnera l'association à hauteur de 0.35 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Ne souhaite pas signer la convention,
- Verse, à titre exceptionnel et de solidarité, une subvention de 100,00 € pour l'année 2017.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 22 h 40.